



Organisation Arabe du Travail



Rapport du Directeur Général de l'Organisation Arabe du Travail sur
Les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux sur les
employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes
occupés (Le Golan syrien et le Sud-Liban)

Conférence Internationale du Travail, (109)ème Session, Genève (3-19 Juin
2021

Rapport du Directeur Général de l'Organisation Arabe du

Travail sur

Les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux

sur les employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les

autres territoires arabes occupés (Le Golan syrien et le Sud-

Liban)

Conférence Internationale du Travail, (109)ème Session, Genève

(3-19 Juin 2021)

**Les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux
sur les employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les
autres territoires arabes occupés (Le Golan syrien et le Sud-
Liban)**

**Rapport du Directeur Général de l'Organisation Arabe du
Travail présenté à la(109)ème Session de la Conférence
Internationale du Travail, , Genève (7-18 Juin 2021)**

Introduction

Dans le cadre du processus de suivi continu des effets économiques et sociaux de l'occupation israélienne sur les employeurs et les travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, nous avons l'honneur de soumettre ce présent rapport annuel traduit dans les trois langues : anglais, français et espagnol, dans le but de le publier et le faire circuler dans les trois zones de production des différents pays du monde, ainsi que parmi les représentants des organisations internationales prenant part à la 109^{ème} Session de la Conférence Internationale du Travail 2021. Ce rapport vise à dévoiler les violations de l'occupation israélienne perpétrées contre les travailleurs et les populations des territoires arabes occupés, dans l'espoir de mieux sensibiliser les divers acteurs sur le plan arabe, régional et international pour adopter une action sérieuse et vigilante capable d'améliorer la situation courante et renforcer les opportunités centrées sur la fin de l'occupation israélienne et sur la restauration de la paix et de la sécurité dans la région.

Les derniers rapports sur l'état des faits en Palestine font état d'une escalade marquée des violations et des politiques israéliennes destructrices et systématiques en Palestine. Les violations perpétrées comprennent un grand nombre d'arrestations de Palestiniens et d'assauts injustifiés contre leurs propriétés et leurs biens en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem. De plus, utilisant à leur avantage le grand défi de la pandémie de la Covid-19 que le monde entier a confronté en 2020, les forces de l'occupation ont poursuivi leurs politiques de colonisation et d'annexion, inondant le marché palestinien de marchandises provenant de colonies juives et refusant de lever le blocus de la bande de Gaza.

Les forces de l'occupation ont également exploité le fait que la communauté internationale était engagée dans une lutte acharnée contre la pandémie, pour faire fi des conventions internationales et pour éliminer toute solution politique visant à établir un état palestinien ayant Jérusalem comme capitale. De même, les forces de l'occupation ont exercé des pressions pour couper tout soutien extérieur aux Palestiniens : Des contrôles continus sont effectués aux points de passage et aux frontières, les liens entre les Palestiniens dispersés à travers le pays sont rompus, le nombre de poste de contrôle permanents et mobiles sur le territoire a considérablement

augmenté, la discrimination exercée à l'encontre des travailleurs palestiniens qui travaillent en territoire israélien est en hausse, ainsi qu'une augmentation de la négligence des forces de l'occupation à remplir les obligations imposées par le droit international à toute force occupante envers les autochtones.

Les politiques des forces de l'occupation aggravent les souffrances du peuple palestinien, affaiblissent de manière délibérée l'économie palestinienne et privent les citoyens de leurs droits, dans le but de mettre un terme et de liquider la cause palestinienne.

Le rapport fait également référence aux infractions les plus importantes dans le domaine de travail, comme suit :

- Interdiction de l'accès des travailleurs palestiniens à leurs lieux de travail dans le périmètre de la Ligne verte, ce qui est contraire aux provisions de l'Accord économique de Paris
- Les opérateurs israéliens continuent de falsifier des attestations salariales mensuelles aux travailleurs palestiniens, ce qui entraîne une diminution du montant alloué à l'indemnisation et aux droits sociaux.
- Les employeurs israéliens ont suspendu ou expulsé de nombreux travailleurs palestiniens en raison de la pandémie de la Covid-19 sans les indemniser pour leur temps d'arrêt.
- Les travailleurs palestiniens soupçonnés d'être infectés ou souffrant de « Covid-19 » ne sont pas admis dans les hôpitaux israéliens et sont ainsi abandonnés sur les routes.
- Forcer un groupe de travailleurs palestiniens du secteur des services de nettoyage à laver les vêtements des patients atteints de VIH.
- Les forces de l'occupation limitent les exigences en matière de santé et de sécurité aux travailleurs palestiniens dans leur milieu de travail. Le nombre de décès parmi les travailleurs palestiniens en 2020 a atteint le seuil d'environ 23 décès et de plus de 500 blessés.
- Les forces de l'occupation continuent à permettre la vente de permis de travail sur le marché noir par l'intermédiaire de courtiers. Le prix d'un permis s'élève à plus de 2500 shekels par mois.

- L'occupation israélienne continue de retenir le versement des fonds de droits sociaux des Palestiniens, estimés à des milliards de dollars de 1970 à nos jours.

Le rapport du Ministre du travail de la République du Liban sur la situation économique et sociale des employeurs et des travailleurs dans les territoires occupés du sud du Liban fait allusion à la situation déplorable de l'emploi suite aux attaques israéliennes incessantes et aux menaces constantes d'invasion. Cet état des choses ralentit la croissance et entrave la productivité. Le taux de chômage dans le sud du Liban est de l'ordre de 20% à 25%, suivant la nature des entreprises et leurs activités respectives, atteignant au cours de la pandémie de la Covid-19 des proportions sans précédent, avec des taux particulièrement plus élevés chez les femmes. Les causes principales du chômage selon le rapport sont comme suit :

- Situation sécuritaire tendue dans cette zone
- Licenciement et bas salaires
- Fermeture d'institutions en raison de la détérioration de la conjoncture économique
- Conditions de travail difficiles et inappropriées
- Situation sanitaire précaire à cause de la pandémie de la Covid-19
- Les conditions de vie difficiles affectent autant les employeurs que les travailleurs, à cause des problèmes suivants :
 - Difficulté de déplacement entre les villages en raison du manque de transport interne et aux mauvaises routes
 - Interruption quasi-permanente de l'approvisionnement en eau potable, accompagnée d'un rationnement électrique très sévère
 - Absence quasi-totale de routes agricoles, avec un écoulement faible des produits agricoles, en particulier de l'huile d'olive
 - Absence de projets d'expropriation de terrains pour déterminer la propriété privée
 - Faible niveau d'éducation dans le pays
 - Manque d'hôpitaux, de cliniques et de soins adéquats

Les rapports les plus récents dont nous disposons sur les conditions économiques, sociales et du travail dans le Golan arabe syrien occupé pour 2020 font également référence à :

Malgré les campagnes de condamnation des événements dans le territoire arabe syrien, Israël continue à défier la communauté internationale, en violation flagrante de toutes les résolutions prises par les organisations internationales et les organismes affiliés. À la lumière des informations et des données disponibles sur la situation des travailleurs, des employeurs et des citoyens syriens dans le Golan arabe syrien occupé en 2020, et sur les pratiques arbitraires des autorités de l'occupation israélienne, les circonstances actuelles en Syrie sont comme suit :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne entament une campagne visant à détruire le Golan arabe syrien
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne imposent aux élèves et aux étudiants des programmes d'études et des cursus israéliens en hébreu
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont annulé et résilié les contrats d'enseignants arabes syriens enseignant l'histoire et la littérature arabes
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne continuent de rénover les champs de mines dans le Golan arabe syrien occupé.
- Les forces de l'entité sioniste israélienne ont déposé et enterré de grandes quantités de déchets nucléaires dans une vingtaine de sites dans le Golan occupé
- Le ministère israélien de l'Énergie et de l'Eau profite de la crise en Syrie pour entreprendre l'exploration du pétrole, des minéraux, du gaz et des antiquités.
- Les forces de l'occupation tentent de relier l'économie des villages du Golan à l'économie israélienne, et de la rendre totalement dépendante des entreprises israéliennes
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne vendent des biens immobiliers et des biens appartenant aux citoyens syriens qui ont abandonné ou quitté leurs villages
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne refusent de verser une indemnité ou de prodiguer des soins aux travailleurs blessés ou souffrant d'invalidité permanente ou partielle nécessitant des soins particuliers, n'étant pas couverts par la loi sur l'indemnisation.
- Conformément aux procédures israéliennes en vigueur contre les travailleurs arabes syriens, les travailleurs syriens sont classés comme « travailleurs de troisième classe », catégorisés après les travailleurs juifs et étrangers. En appliquant cette

classification raciale, les autorités de l'entité sioniste et les employeurs exploitent les travailleurs syriens dans les métiers et les travaux que le travailleur juif ou étranger refuse ou ne peut exécuter. La plupart de ces travaux sont catégorisés comme étant « durs, sales et avilissants » - des termes sionistes racistes et destinés à la minorité arabe.

Qu'ALLAH Garde vos pas

Fayez Aly El Motteiry

Directeur Général

Section 1

Les effets de la colonisation israélienne sur la situation du secteur économique, social et du travail en Palestine en 2020

Introduction

L'année 2020 a vécu le grave défi de la pandémie de la Covid-19 qui s'est propagée dans le monde entier et que l'OMS a déclaré comme étant une pandémie d'une proportion fort dangereuse, appelant les gouvernements à prendre des mesures endiguer la propagation du virus et pour préserver la santé et la sécurité de leurs citoyens. Toutefois, ces mesures ont eu des effets significatifs sur divers aspects de la vie, en particulier dans les domaines économiques et sociaux.

En Palestine, la situation était d'autant plus compliquée, vu que le fardeau de l'occupation et la pandémie ont créé une situation encore plus difficile comparée aux autres pays du monde. En effet, en dépit de la pandémie, les autorités de l'occupation ont poursuivi leurs politiques de colonisation et leurs activités expansionnistes avec un soutien américain illimité. Tirant profit du fait que le monde entier était préoccupé par la lutte contre l'épidémie, les autorités de l'occupation ont fait fi des conventions internationales, des résolutions des Nations Unies et des accords bilatéraux, pour éliminer – par étapes successives – toute solution politique visant à établir un État palestinien ayant Jérusalem comme capitale.

Les violations de l'occupation israélienne et des politiques destructrices contre les Palestiniens se sont intensifiées et diversifiées comprenant des meurtres, des arrestations, des poursuites criminelles, des attaques injustifiées contre les biens des citoyens en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem. Les politiques expansionnistes se sont également poursuivies avec une politique de colonisation et d'annexion plus agressive, des retenues des fonds de compensation et des pressions visant à mettre fin au soutien extérieur au peuple palestinien. Les mesures prises contre les Palestiniens se sont multipliées avec des contrôles continus aux points de passage et aux frontières, des interdictions visant la circulation des biens et du personnel, une coupure des liens liant la population palestinienne répartie sur le territoire, des dizaines de postes de contrôle fixes et mobiles, l'autorisation aux colons pour agir en impunité dans les colonies, l'inondation du marché palestinien avec des marchandises des colonies juives, la non levée du siège de la bande de Gaza et l'incarcération de près d'un million de Palestiniens dans des prisons où règnent des conditions de vie inhumaines.

Les autorités de l'occupation ont également profité de la pandémie Covid-19 pour poursuivre les violations contre les travailleurs palestiniens, imposant des discriminations flagrantes entre les travailleurs israéliens et palestiniens et faillant à leurs obligations imposées par le droit international aux états occupants.

Ce rapport passe en revue les politiques les plus importantes pratiquées par les autorités de l'occupation, les mesures destructrices, et les violations commises contre le peuple palestinien, son territoire et la classe ouvrière palestinienne au cours de l'année 2020.

Résumé

En 2020, 43 palestiniens sont tombés martyrs dans les territoires occupés, avec plus de 1650 blessés et plus de 4634 arrestations. De même, les autorités de l'occupation ont poursuivi leur politique d'implantation dans les territoires occupés en construisant 27'550 logements, et en démolissant quelque 10'000 logements, principalement à Jérusalem et dans ses environs.

Au cours de l'année 2020, les autorités de l'occupation ont procédé à la démolition de 1012 maisons et installations palestiniennes, et ont poursuivi la politique de confiscation des terres avec une saisie d'environ 20'000 dunums de terres (principalement des terrains agricoles) appartenant à des citoyens palestiniens, et en poursuivant la construction de routes desservant les colonies et les avant-postes israéliens. En parallèle, les autorités de l'occupation ont continué à appliquer leur politique visant à isoler et judaïser la ville de Jérusalem, à en détruire son identité arabe, à diviser la mosquée d'Al Aqsa et à isoler des dizaines de milliers de palestiniens dans les villages de Jérusalem dans des ghettos séparés. Les autorités israéliennes ont également accordé aux colons juifs d'agir en toute impunité en leur permettant de détruire et de perpétrer des ravages sur les territoires palestiniens, déracinant plus de 8 925 arbres fruitiers, tuant quelque 445 animaux d'élevage, détruisant 350 voitures, menant des dizaines d'attaques, maintenant le siège de la bande de Gaza et y menant plus de 1900 attaques ciblées, détruisant de bateaux de pêche, poursuivant des tirs et des bombardements contre la population, entravant le passage des patients et des étudiants en voie vers les hôpitaux et les universités hors de Gaza.

L'année 2020 a également témoigné, malgré la pandémie Covid-19, de violations perpétrées par les autorités de l'occupation contre les travailleurs palestiniens et leurs droits légitimes, dont la non-indemnisation des travailleurs palestiniens pour le chômage forcé lors de la pandémie, alors que les travailleurs israéliens et étrangers avaient été dédommagés.

Les autorités de l'occupation ont également perpétré des crimes sans précédent, dont le refus du passage aux postes de contrôle des travailleurs soupçonnés d'être infectés de la Covid-19 sans leur fournir aucun traitement. Les autorités de l'occupation continuent à refuser de payer les droits dûs aux travailleurs palestiniens,

estimés à des milliards de dollars en retard depuis 1970, et refusent de les transférer ou même de reconnaître la taille des fonds. Les politiques suivies par les autorités de l'occupation ont profondément aggravé les souffrances des Palestiniens, accentuant la faiblesse persistante de l'économie palestinienne, l'augmentation du chômage, de la pauvreté et entraînant la fermeture de nombreuses usines, fabriques et installations.

Les politiques et les violations israéliennes les plus graves en 2020 :

- Politique de ciblage direct du peuple palestinien :

Les martyrs

L'armée israélienne et les colons ont poursuivi la politique de ciblage direct du peuple palestinien, avec 43 martyrs palestiniens tombés sous l'assaut des forces d'occupation israéliennes en 2020 dans de différentes zones



des territoires palestiniens, dont 9 enfants, 3 femmes et 4 prisonniers martyrisés et ayant succombé dans les prisons des autorités de l'occupation suite à des négligences médicales délibérées. Parmi les victimes, on compte 25 Cisjordaniens et 6 citoyens de Jérusalem et 12 citoyens de la bande de Gaza. Les autorités de l'occupation ont également tiré délibérément sur de nombreux civils palestiniens non armés aux postes de contrôle militaires entre les villes palestiniennes, et contre des citoyens participant à des marches pacifiques protestant contre les politiques d'occupation arbitraire. Enfin, les autorités de l'occupation refusent de remettre les corps de 69 martyrs décédés, en violation flagrante du droit international.

Les blessés

En 2020, les autorités israéliennes d'occupation ont blessé environ 1650 Palestiniens dans différentes régions palestiniennes, dont une vingtaine dans la bande de Gaza, et des centaines asphyxiés par les gaz lacrymogènes tirés par les forces d'occupation israéliennes.



Gaz lacrymogène tiré sur les manifestants contre les politiques systématiques d'occupation.

Détenus

Au cours de 2020, les autorités de l'occupation israéliennes ont arrêté 4364 Palestiniens, dont 543 enfants et mineurs et 128 femmes en Cisjordanie, à Jérusalem et à la frontière de la bande de Gaza.



À la fin de 2020, les prisons israéliennes comptaient environ 4400 prisonniers palestiniens, dont 170 enfants et 40 femmes. À remarquer que, malgré la pandémie Covid-19, le Département de l'Administration Pénitentiaire Israélienne n'a pris aucune mesure pour protéger les prisonniers contre la Covid-19, mais, au contraire, a confisqué du matériel de stérilisation de la « cantine », sans pour autant fournir du matériel de nettoyage aux prisonniers, ou de stériliser les cellules à titre préventif pour empêcher la propagation du virus.

Politique d'implantation et de confiscation des terres :

Implantations

Les autorités de l'occupation ont redoublé leurs efforts de colonisation et d'annexion de grandes parcelles de terrains au sein du territoire palestinien, en particulier à Jérusalem et dans la vallée du Jourdain. L'année 2020 a été marquée par l'annonce d'une série de projets de colonisation et de construction de milliers d'implantations et de colonies juives en Cisjordanie et à Jérusalem, avec le soutien illimité des États-Unis dans les étapes d'occupation sur le terrain.

L'annonce principale a porté sur 27 550 logements en attente de l'**approbation officielle** :

- Les autorités de l'occupation de Jérusalem ont approuvé un plan visant à construire 9 000 logements dans la colonie d'Atrot, située au nord de Jérusalem, au détriment des terres de l'aéroport de Qalandia, dans les territoires occupés en 1967. Les autorités de l'occupation avaient précédemment approuvé un plan de développement de l'infrastructure de la zone industrielle d'Atrot et des routes, et d'augmenter la capacité de la zone adjacente à l'aéroport de Qalandia pour un investissement d'environ 50 millions de shekels.
- 
- Le comité directeur de la municipalité de Jérusalem a approuvé un plan visant à construire 8 300 nouveaux logements, ainsi que des bâtiments industriels et commerciaux, dans les villes de Beit Safafa, Al-Maleh et Al-Baqaa, s'étendant jusqu'au village d'Al-Walaja, au sud de Jérusalem. Le plan prévoit de supprimer la ligne verte entre Jérusalem-Est et Jérusalem-Ouest et de modifier les limites de la ville sainte.
 - Les autorités israéliennes d'occupation ont lancé un appel d'offres pour la construction de 1 257 nouvelles unités dans la colonie de Givat Hamtos, située dans la ville de Beit Safafa, au sud de Jérusalem.
 - Les autorités de l'occupation ont approuvé la construction de 1 000 logements dans la zone dite « E », séparant le sud du centre et du nord de la Cisjordanie, situés sur les terres d'Anata, Al-Tur, Ezer-Ayzariya et Abu Dis, et ce sur les 3500 unités de colonisation que Benjamin Netanyahu avait ordonné de construire dans la région.
- 
- Les autorités israéliennes d'occupation ont approuvé un plan de construction d'un nouveau quartier de colonies comprenant la construction de 450 logements près de l'entrée ouest de la ville de Tyre Baher, au sud de Jérusalem.
 - Les travaux d'établissement d'une nouvelle zone industrielle au sud de Tulkarem sont les deuxièmes dans la région sur une superficie de 800 dunums de terrains confisqués, qui constitue la ceinture industrielle s'étendant de la zone de

Tiba dans les territoires occupés en 1948 à la colonie « Evni Hefts » située dans la ville de Tulkarem.

- Le permis est accordé pour procéder à une série de projets de construction et d'élargissement des rues en Cisjordanie et à Jérusalem, dans le but de relier les colonies isolées, de créer de nouvelles colonies et de faciliter la circulation des colons, au détriment des terres privées. **Les projets comprennent :**
 - L'élargissement de la route du sud de Bethléem, qui relie le complexe des colonies de Gush Etzion à Jérusalem
 - La construction d'une route reliant la colonie d'Adam au poste de contrôle militaire de Hazma, au nord-est de Jérusalem,
 - La construction d'une route reliant les colonies « Binyamin » surplombant la ville de Ramallah à Jérusalem et la zone industrielle « Atarot »
 - La construction d'une autoroute de 10 km dans la ville de Kafr al-Labed à l'est de Tulkarem pour la relier à la colonie « Effie Hevitz ».
 - La ministre israélienne des Transports a approuvé plusieurs autres projets d'implantation au coût de 400 millions de shekels, dont les travaux de nivellement de la route reliant El Tafafi El Gharbi et la rue Modi'in Ailet et l'aménagement du poste de contrôle de Qalandia.
 - Des bulldozers israéliens ont commencé à niveler les rues de Hawara et d'Al-Aroub, confisquant plus de 800 dunums et privant 100 agriculteurs de l'accès à leurs terres le long des deux rues.
 - Le Knesset israélien a approuvé le projet de loi sur la colonisation des avant-postes en Cisjordanie dans le but de légaliser les avant-postes qui ont été établis sans permis.

Confiscation et destruction de terres

En 2020, les autorités de l'occupation ont confisqué des terrains palestiniens d'une superficie de 8830 dunums et saisi 11'200 dunums au profit de trois réserves naturelles dans la vallée du Jourdain :



- L'armée israélienne a confisqué et a saisi par ordre militaire 17 sites au cœur d'Hébron, d'une superficie de 3807 dunums, sous prétexte de sécurité.

- Quelque 700 dunums plantés d'oliviers ont été confisqués dans la région de Jabal Al-Faridis à l'est de Bethléem et cernés de fils barbelés.
- Les autorités de l'occupation ont achevé les procédures d'enregistrement de 525 dunums de terres dans la ville de Nahalin au profit du Fonds national juif, dans le but de construire l'implantation de « GushEtzion » après que les tribunaux des forces de l'occupation ont refusé les documents de propriété soumis par les Palestiniens pendant de longues années. De même, 327 dunums ont été saisis sur les terres du village de Kisan à l'est de Bethléem à des fins militaires.
- Confiscation d'environ 1 100 dunums de terres dans le gouvernorat de Bethléem situés à la périphérie de la colonie d'Efrat dans le complexe Etzion.
- Les autorités de l'occupation ont saisi les deux châteaux archéologiques (Deir Siméon) et Deir Qala, situés au nord-ouest de la ville de Kafr al-Deek, et à l'est de Deir Alot dans la province de Salfit, qui remontent au IV^e siècle après J.-C., au profit de l'Autorité israélienne des antiquités. De même, la confiscation des terres derrière le mur au nord de la ville de Habla a été étendue à des fins de sécurité et militaires.
- Les autorités israéliennes de l'occupation ont annoncé la confiscation de 1400 dunums en Cisjordanie, dont les villages de Burin, Madma et Asira al-Tribalia, au sud de Naplouse, ainsi que les villes de Jabaa, Shufa, Yassouf, Rafat et al-Majarat au nord-ouest de Jéricho.
- Les forces de l'occupation ont rasé au bulldozer plus de 1500 dunums de terres agricoles en Cisjordanie et à Jérusalem, déracinant des milliers d'oliviers et d'amandiers.
- **La politique de démolition des maisons et des installations :**

Démolition de bâtiments et d'installations

Les autorités de l'occupation ont intensifié leur politique de démolition des bâtiments et des installations palestiniennes, en particulier dans les zones désignées (E) et à Jérusalem, en échange de l'octroi de grandes installations aux colons pour



établir des avant-postes et des unités d'habitation dans les mêmes zones. En 2020, 976 maisons et structures ont été démolies par des bulldozers israéliens, dont 353 maisons et structures.

Près de 30% de toutes les démolitions ont été effectuées dans le gouvernorat de Jérusalem, avec 296 maisons et installations démolies, dont 180 dans les quartiers de Jérusalem, et le reste distribué entre les villes de Silwan, Jabal al-Mukaber, Tyre Baher, Shafat, Issawiya, Beit Safafa, Um Tuba, Al-Tur, Wadi al-Jawz et Sheikh Jarrah. Il est à noter que, parmi les démolitions, 89 auto-démolitions ont eu lieu, où les propriétaires ont démolé leurs maisons et leurs installations de leurs propres mains pour éviter de payer de lourdes amendes.

Avis de démolition :

En 2020, les autorités de l'occupation ont émis et distribué 1012 avis de démolition, dont 18% étaient des avis de démolition, de réparation et d'évacuation d'habitations, de commerces, de centres de



production agricoles, d'animaux, de services, de tourisme et des infrastructures, marquant ainsi une augmentation de 45 % par rapport à 2019. Le gouvernorat d'Hébron a enregistré 22 % de ces avis, 18 % du gouvernorat de Jérusalem, 14 % du gouvernorat de Bethléem et 12 % du gouvernorat de Ramallah

et d'Al-Bireh. La zone de khirbet d'al-Fuqa a été complètement aplanie. Entre 20000 à 22000 avis de démolition d'habitations ont été annoncé à Jérusalem par les tribunaux d'occupation, qui sont susceptibles d'être exécutés à tout moment, conformément au plan et à la vision des forces de l'occupation.

Attaques de colons :

En 2020, 1090 attaques ont été menées par des colons et des gangs associés sous la protection de l'armée de l'occupation sioniste, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2019, avec 49 % de ces attaques dans les gouvernorats de Naplouse et d'Hébron, causant 185 blessés.



- **Les attaques étaient variées et comprenaient :**

1. Déraciner, détruire et brûler 8925 oliviers et amandiers
2. 21 raids et huit tentatives d'enlèvement.
3. Tentatives d'établissement de 18 nouveaux avant-postes.
4. 26 fusillades
5. 47 dragages de terres palestiniennes, sur une superficie totale de 1500 dunums.
6. Des troupeaux de colons ont été tués et 445 têtes de bétail ont été volées.
7. Au total, 350 voitures et véhicules civils brûlés, détruits ou endommagés.

Judaïsation de Jérusalem :

L'année 2020 a été difficile pour Jérusalem qui a vu de nombreux projets de judaïsation approuvés. Dans ce contexte, le « Comité national de l'infrastructure dans l'Etat occupé » a approuvé le premier projet ferroviaire, qui comprend la construction



d'un tunnel ferroviaire souterrain reliant la partie occidentale de Jérusalem à la Porte des Marocains jusqu'à la mosquée d'Al-Aqsa. De même, la municipalité de Jérusalem, le Fonds permanent d'Israël et l'Agence Juive ont signé un accord commun pour un projet de colonisation géant au centre de Jérusalem. Le projet sera construit dans la zone du centre de conférences connu sous le nom de « Bâtiments de la Nation » à l'entrée principale de Jérusalem. Le budget du projet est estimé à 1,8 milliard de shekels, et comprend la construction de neuf gratte-ciel, et de cinq bâtiments à plusieurs étages. Le centre de conférences sera ainsi le plus grand projet du genre au Moyen-Orient. Un pont pneumatique suspendu est prévu également et reliera le quartier de Wadi Al-Rubaba, la rue menant à la Porte des Marocains, la Vieille Ville et la Mosquée Bénie. La section du pont aérien suspendu sera de 200 mètres de long, à une hauteur de 50 mètres au-dessus de la marée-chaussée. Le pont passera au-dessus de la Vallée du Seigneur et reliera le quartier d'Al-Thawra et la zone du Prophète David. Le complexe judaïque comprendra un restaurant, un centre culturel et une salle d'événements pour les colons qui y résident. Le pont est en construction sous la supervision de la municipalité du quartier de Silwan et l'association Al-Ad moyennant un budget de 1,8 millions de shekels.



Les autorités de l'occupation israéliennes se préparent également à opérer des modifications dans la Tour de la Citadelle de Bab al-Khalil, l'un des monuments les plus importants de la vieille ville de Jérusalem. Ce projet se place dans le cadre d'un projet de judaïsation visant à modifier d'anciens monuments islamiques. L'Autorité Israélienne des Antiquités a alloué 40 millions de shekels pour mener une opération massive de modélisation du paysage dans le cadre d'un plan plus vaste, visant à remanier l'histoire de Jérusalem.

Le projet de judaïsation sera mis en œuvre à l'initiative de la Fondation « Clore Israël », avec le soutien de la municipalité de Jérusalem et du gouvernement israélien, et prévoit en plus, la construction d'une tour dans la région d'El Tall El Fransawi, la plus haute tour de la Ville Sainte. Le Comité de l'aménagement et de la construction de la municipalité a donné son accord pour ce projet. Selon le plan établi, la tour d'une hauteur de 30 étages sera construite sur une superficie de 2.500 m² sur des terres palestiniennes confisquées par les autorités de l'occupation de la ville d'Issawiya au nord-est de la ville en 1967.

Le Comité israélien de planification et de construction a approuvé un plan de judaïsation de la région de Wadi Al-Jawz à Jérusalem. Dans le cadre de ce plan, plus de 200 installations industrielles palestiniennes dans la région seront démolies pour construire 900 chambres d'hôtel.

L'occupation construira un nombre de nouvelles routes, une ligne ferroviaire pour trains légers et un parc de colonies, au détriment des territoires de Jérusalem dans la zone de Silicon Valley. Le projet conduira à l'encerclement de la vieille ville, à l'isolement des quartiers palestiniens et au contrôle de 2000 dunums dans une zone sensible. Le gouvernement d'occupation prévoit également de transformer la rue Salah al-Din à Jérusalem en une rue piétonne. Le plan ne prévoit aucune alternative aux résidents de cette zone, et vise à changer les caractéristiques de la ville de Jérusalem et ses installations. La transformation de la ville vise à rendre la ville une

expression de sa civilisation et de la culture occidentale, bien loin de l'histoire et des racines de la ville islamique de Jérusalem. Le plan prévoit de vider Jérusalem de sa population peuplée et de réduire la reproduction démographique dans la Ville Sainte. Le plan se révèle être un dangereux projet israélien visant à accorder la nationalité et le passeport israélien à plus de 20 mille Palestiniens vivant à Jérusalem. Les autorités de l'occupation considèrent cette étape comme une grande avancée, et visent par le truchement de cette décision à annuler la question de Jérusalem soit par la population ou la terre.

Dans le cadre de la judaïsation de la ville de Silwan, le tribunal des autorités de l'occupation a décrété d'expulser les cinq familles qui vivent – depuis 1963 – dans le bâtiment de 5 étages de la famille Dweik dans le quartier de Batan al-Hawa dans la ville de Silwan, au profit de la « Ateret Kohnim Settlement Society ».

Le même tribunal a également décrété d'expulser les locataires du bâtiment de la famille de Nasser al-Rajabi dans le quartier de Batan al-Hawa dans la ville de Silwan, au profit de l'« Ateret Kohnim Settlement Society », sous prétexte que ladite bâtisse avait été construite sur un terrain appartenant à des Juifs en 1948.



Dans le même contexte de judaïsation de la ville de Silwan, le Tribunal de Réforme de l'Occupation a émis une décision portant sur l'évacuation d'un bâtiment de trois étages appartenant aux familles Shouiki dans le quartier de Batan al-Hawa, revendiquant la propriété de l'association d'établissement « Ateret Kohnim ». Le tribunal a également ordonné aux familles Jawad Abunab et Salem Ghaith al-Maqdisi d'évacuer leur domicile au profit des colons, qui contrôleront ainsi une superficie de 5 dunums et 200 m.

Au cours de l'année 2020, 27624 assauts ont été perpétrés par des colons, des étudiants d'instituts talmudiques, des agents de police, des agents de renseignement,

des membres de la Knesset, des représentants de l'État et des touristes juifs de la mosquée Al-Aqsa. Les autorités de l'occupation ont émis des décrets sommant 315 citoyens vivant autour de la mosquée d'Al-Aqsa et de la vieille ville de quitter les lieux pour des durées variées. Les autorités de l'occupation ont arrêté le gouverneur de Jérusalem, restreint ses déplacements et ses contacts, de sorte à limiter l'activité palestinienne officielle à Jérusalem, tandis que les bulldozers ont commencé à démolir le cimetière de la Yousefeya en vue d'y construire le Parc de la Torah. "

Attaques contre la bande de Gaza :

*** Les forces de l'occupation sionistes ont mené 1954 attaques contre la bande de Gaza comme suit :**

1. 331 frappes aériennes
2. 1007 fusillades à la frontière orientale de la bande de Gaza
3. 107 tirs d'artillerie
4. 78 incursions au sol
5. 339 tirs sur des bateaux de pêche
6. Destruction et confiscation de 11 bateaux de pêche

Les autorités israéliennes de l'occupation ont délibérément refusé à de nombreux patients gazaouis l'accès aux hôpitaux palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem pour y recevoir des soins divers. L'interdiction a été justifiée sous prétexte du blocus israélien de Gaza, ce qui empêche le secteur de santé de Gaza de pouvoir répondre aux besoins de la population.



Violations israéliennes contre les travailleurs palestiniens travaillant sur le marché du travail israélien :

1. Le déplacement des travailleurs palestiniens vers leur lieu de travail dans la Ligne Verte demeure toujours interdit, alors qu'il est clairement stipulé dans l'accord économique de Paris. L'interdiction de passage est assurée par de nombreux postes de contrôle répartis sur le territoire. Les travailleurs sont contraints de se plier à des circonstances difficiles et inhumaines, forcés à se présenter aux postes à partir de 2 heures du matin et de retourner du travail tard la nuit ou de dormir dans des ateliers dans des conditions très contraignantes.
2. L'occupation continue d'absorber les travailleurs palestiniens non réglementés, les travailleurs de contrebande, estimés à plus de 40'000 travailleurs sur le marché du travail israélien, qui abuse ainsi de la main-d'œuvre palestinienne bon marché sans aucun droit.
3. Les employeurs israéliens continuent de falsifier les attestations salariales mensuelles des travailleurs palestiniens qui sont légalement autorisés à travailler au sein de la Ligne verte. Les attestations salariales ne reflètent pas de manière fiable le nombre de jours de travail réels de chaque travailleur, ce qui entraîne une diminution du montant de l'indemnisation prévue dans les droits sociaux des travailleurs légaux.
4. Prétextant la pandémie Covid-19, nombreux employeurs israéliens ont licencié et expulsé des travailleurs palestiniens de leur lieu de travail au sein de la Ligne verte, sans les indemniser pour le chômage encouru au cours des trois premiers mois de la pandémie (mars, avril et mai de 2020), réduisant de 40 % le nombre de travailleurs légalement autorisés dans cette zone.



5. Nombreux travailleurs palestiniens soupçonnés d'être infectés ou infectés de la Covid-19 n'ont pas été admis dans les hôpitaux israéliens et ont passé des journées sur les routes et aux postes de contrôle israéliens en Cisjordanie sans recevoir de traitement.

6. Un groupe de travailleurs palestiniens travaillant dans les services de nettoyage dans les laveries a été forcé de nettoyer des vêtements souillés provenant de malades atteints de Covid-19.



7. Le gouvernement israélien n'a toujours pas défini les exigences en matière de santé et de sécurité au travail concernant les travailleurs palestiniens. Les statistiques officielles dénoncent 23 morts et plus de 500 blessés dans le milieu de travail en 2020.

8. Le gouvernement israélien continue de soutenir la vente de permis de travail sur le marché noir par l'entremise de courtiers. Le prix du permis individuel dépasse 2500 NIS par mois.

9. Le gouvernement israélien continue de retenir le versement des fonds de droits sociaux (épargne), estimés à des milliards de shekels depuis 1970 jusqu'à présent.

10. Les travailleurs palestiniens de la bande de Gaza sont toujours interdits de travailler au sein de la Ligne verte depuis 2006.

- **Répercussions des politiques de l'occupation :**

Les politiques et les actions agressives et destructrices des forces de l'occupation ont eu des répercussions significatives sur différents domaines de la vie du peuple palestinien, en sus de l'objectif principal de l'occupation :

- Vider les terres de leurs habitants, déplacer le peuple et mettre fin à la cause palestinienne en éliminant la solution de deux États, et réfutant toute solution politique susceptible d'accorder des droits nationaux au peuple palestinien, dont – en premier lieu – l'établissement d'un État indépendant dont la capitale serait Jérusalem.
- L'occupation a délibérément éliminé nombre de perspectives de développement en maintenant l'économie palestinienne constamment en position de faiblesse, en promouvant les colonies juives, en confisquant des terres appartenant aux Palestiniens, en démolissant des installations, en empêchant l'investissement dans les zones E, en contrôlant en permanence les frontières, les passages à niveau, les ressources, la circulation des biens et du personnel et maintenant le blocus de la bande de Gaza. Ces politiques ont lésé les petites entreprises (plus de 92% des petites entreprises) et doublé les taux de pauvreté de plus d'un tiers des ménages palestiniens en Cisjordanie et environ la moitié de la bande de Gaza. Le taux de chômage a atteint 27% en Cisjordanie, et environ 40% à Gaza, et comprend essentiellement les jeunes, en sus de près de 150'000 travailleurs ayant perdu entièrement ou partiellement leur emploi suite à la crise de l'embauche causée par la pandémie Covid-19.
- Sur le plan social, les politiques de l'occupation empêchent des milliers de Palestiniens de communiquer avec leurs familles, surtout entre la Cisjordanie et Jérusalem qui ne peuvent plus communiquer avec Gaza. De plus, nombreux se sont vu refuser l'accès aux lieux saints de Jérusalem et aux services de santé, d'éducation et d'emploi, particulièrement ceux derrière le mur.
- Les autorités de l'occupation ont doublé la pollution et ont nui à l'environnement dans les territoires palestiniens en érigeant des usines dans

les zones industrielles adjacentes au mur et à l'intérieur des territoires palestiniens, en transportant et en enterrant des polluants dans les territoires palestiniens, en nuisant aux fermes avec les eaux usées des colonies et en contaminant l'eau potable à Gaza.

- Les autorités de l'occupation tentent également de contrer l'éducation et les programmes d'études palestiniens, en particulier à Jérusalem, et empêchent la construction d'écoles et de centres culturels sur les territoires palestiniens, privant des centaines d'enfants de leur droit à l'éducation suivant les cursus palestiniens.
- Les autorités de l'occupation limitent fortement les médias et la presse, poursuivent les journalistes et tentent d'empêcher de dévoiler la vérité au monde extérieur.

Résumé :

Au cours de l'année 2020, les autorités de l'occupation ont profité de la distraction causée par la pandémie Covid-19 et du soutien illimité des États-Unis pour appliquer plus de politiques visant à annihiler et à liquider la cause palestinienne. Les tentatives désespérées des forces de l'occupation visant à obliger le peuple palestinien à se rendre sont vouées à l'échec. En effet, le peuple palestinien est déterminé à poursuivre sa lutte et à demeurer ferme sur son territoire jusqu'à la pleine réalisation de ses objectifs, dont le premier est celui d'établir un état palestinien dont la capitale serait Jérusalem.

Section 2

Effets de la colonisation israélienne sur les conditions économiques, sociales et de travail dans les territoires occupés - Sud-Liban en 2020

Concernant le sujet ci-dessus, je vous sou mets les informations du Ministère du Travail autour des conditions de travail dans la zone occupée du sud du Liban, et dans la bande adjacente aux territoires palestiniens occupés.

Il ne fait aucun doute que l'occupation par Israël des territoires libanais, des fermes et des plantations du Shebaa et des collines de Kafr Shuba affecte négativement l'investissement dans ces terres, et privant les propriétaires et les travailleurs de cette zone de ces richesses naturelles, géographiques et aquatiques.

Les fermes du Shebaa, d'une superficie de 200 km² (25 km de long et 8 km de large), sont caractérisées par de riches cultures et récoltes vu la grande diversité climatique de cette région. Les récoltes variées comprennent les céréales, les arbres fruitiers, les légumes et les légumineuses. Les richesses du Shebaa comprennent également de larges forêts riches en chênes, de mauves et d'aubépine, ainsi que de pâturages, d'oliviers et de la mélasse, ainsi que de nombreux monuments historiques, grottes, puits et fontaines.

Fort malheureusement, les autorités compétentes n'ont pas encore entrepris d'études de faisabilité économique pour élargir l'envergure de l'investissement dans ces terres, qui pourrait se traduire par des retours financiers importants de projets de développement, agricoles, industriels et touristiques.

La situation de l'emploi dans le sud est directement et négativement affectée par les attaques israéliennes, et par les menaces constantes d'invasion. De telles menaces ralentissent la croissance, limitent fortement la construction d'usines et d'institutions, et maintiennent les employeurs et les travailleurs dans un état

d'inquiétude et d'anxiété constantes, perturbant leurs déplacements et entravant leur productivité.

La cultivation du tabac dans la région est particulièrement lésée par les raids aériens israéliens qui menacent constamment de larguer des produits toxiques sur les récoltes pour les détruire.

L'état de l'emploi et les ratios variables sont résumés comme suit :

Premièrement, les travailleurs de la zone frontalière représentent environ 30 % de la population, et d'âge moyen de 39 ans, atteignant, dans certains endroits, 43 ans.

Les travailleurs d'un niveau d'enseignement primaire et inférieur forment 42% de la main-d'œuvre active totale. Ce haut taux de travailleurs ayant un niveau d'instruction inférieur est dû au grand nombre d'abandons scolaires pendant la période de l'occupation, et plus particulièrement au recrutement forcé de la grande majorité des jeunes de cette région, contraints de rejoindre l'armée de Lahad pour soutenir l'occupation.

Le problème est accentué par la migration intensive des travailleurs diplômés de l'école secondaire, ayant terminé leurs études universitaires et des professionnels de métiers supérieurs.

Les diplômés universitaires et les professionnels représentent respectivement 10% et 8% de l'ensemble des employés et travailleurs.

Deuxièmement, en termes de répartition des travailleurs par secteur, on constate ce qui suit :

Le secteur privé couvre 46 % de l'emploi, réparti par secteur comme suit :

- Agriculteurs et travailleurs qualifiés dans la pêche et l'agriculture = 25%
- Salariés dans les bureaux et les établissements économiques et privés = 17%
- Chauffeurs de transport et machinistes = 9%
- Artisans, ouvriers et mineurs = 8%

Le secteur informel couvre 36 % de l'emploi, réparti par secteur comme suit :

- Artisans et de travailleurs de la construction = 28%
- Agriculteurs et travailleurs qualifiés dans la pêche et l'agriculture = 15%
- Salariés dans les bureaux et les établissements économiques et privés = 13%
- Chauffeurs de transport et machinistes = 8%

Le secteur public représente 17 % de l'emploi, réparti par secteur comme suit :

- Enseignants officiels = 39%
- Militaires = 15%
- Travailleurs dans des services indirects = 12%
- Employés dans les administrations publiques et les municipalités = 9%

Le secteur mixte (capital privé et public) représente 0,3% de l'emploi.

Les propriétaires d'exploitations ou d'entreprises artisanales employant moins de 10 personnes représentent 5 % de la main-d'œuvre réelle, dont 4% sont des salariés et 5% sont des membres de leur famille qui partagent le travail agricole au sein d'une entreprise familiale.

Troisièmement : Permanence du travail

Les travailleurs à temps plein représentent 55% de l'ensemble des travailleurs, tandis que les travailleurs saisonniers, intermittents ou circonstanciels représentent 40% de l'ensemble des travailleurs, ce qui explique l'écart du chômage saisonnier particulièrement marqué dans cette région. Le nombre cumulé d'heures de travail hebdomadaires est d'environ 40 heures.

Le revenu le plus faible est celui qu'on retrouve parmi les jeunes âgés de 29 ans et moins. Le revenu mensuel moyen des travailleurs à temps plein de ce groupe d'âge varie entre 120 \$ et 230 \$ par mois.

Quatrièmement : Le chômage

Le taux de chômage dans la région est de l'ordre de 20 à 25%, variant en fonction des activités de chaque secteur, de la situation sécuritaire (tendue ou paisible), de la situation économique au Liban, et de l'impact de la pandémie Covid-19. Ces facteurs réunis ont entraîné un taux chômage jamais atteint, en particulier chez les femmes.

Causes du chômage dans cette région :

- Situation sécuritaire tendue dans cette zone
- Licenciement du travail
- Fermeture d'institutions en raison de la détérioration de la conjoncture économique
- Conditions de travail difficiles et inappropriées
- Salaires insuffisants
- Pandémie Covid-19

Cinquièmement : Les conditions difficiles, l'absence de vie normale dans les villages et la faiblesse de l'infrastructure de travail affectent tant les employeurs que les travailleurs. Les problèmes les plus importants que connaît la région sont les suivants :

- Difficulté des déplacements entre les villages en raison du mauvais état des routes
- Pénuries d'eau quasi-permanentes
- Rationnement très strict de l'électricité
- Faible commercialisation et écoulement des produits agricoles, en particulier de l'huile d'olive dans les marchés
- Manque de routes agricoles
- Absence de projets d'expropriation de terrains permettant de déterminer la propriété privée
- Faible niveau d'éducation dans les écoles publiques
- Manque d'hôpitaux, de cliniques et de cliniques médicales adéquats

En plus de ce que nous avons mentionné dans l'introduction, la crainte constante des attaques israéliennes est l'une des causes principales de la perturbation de la vie quotidienne dans les zones frontalières occupées.

Ce rapport résume de manière très générale les difficultés auxquelles sont confrontés les employeurs et les travailleurs dans ces territoires.

Sección (3)

**L'influence des implantations israéliennes sur les
statuts économique et social et les affaires
dans le Golan arabo-syrien occupé 2020**

Malgré les campagnes de protestations contre les événements au sein des territoires du Golan arabo-syrien, Israël continue à faire fi face à la communauté internationale, violant toutes les décisions prises à son encontre par les organisations internationales et les organismes qui en dépendent.

Le rapport suivant rassemble les données et les informations les plus récentes sur le statut des travailleurs, des employeurs et des citoyens arabes syriens du Golan arabo-syrien occupé en 2020, et passe en revue les inexactions tyranniques des autorités de l'occupation israélienne perpétrées contre ceux-ci malgré les conditions difficiles et la situation critique que vit la Syrie de manière générale en ce moment.

Les détails suivent :

Premièrement : Le contexte politique ... la réalité de l'envahisseur et les perspectives du processus de paix

Les inexactions israéliennes qui lèsent les droits de l'homme dans le Golan arabo-syrien occupé au cours de la période entre mai 2015 jusqu'à présent :

Les inexactions israéliennes ont souvent été décrites comme étant agressives au plus haut degré du fait qu'elles sont de nature raciste et tyrannique et sont perpétrées contre les enfants du Golan arabo-syrien occupé depuis 1967. Ces inexactions ont toujours été en flagrante contradiction avec les lois et les jurisprudences internationales et sont en violation flagrante avec les principes des droits de l'homme. Les droits de l'homme sont représentés dans de multiples conventions et accords internationaux dont les quatre conventions de Genève signées le 12 février 1949, la Convention de La Haye de 1907, la charte des Nations- Unies, les décisions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations- Unies et du Conseil de Sécurité. Vinrent également les différentes décisions et déclarations, chartes, jurisprudences et accords internationaux, surtout la charte de l'Organisation Internationale du Travail, la Déclaration de Philadelphie, la Déclaration Mondiale des Droits de l'Homme, les accords de Genève de 1949 relatifs à la protection des civils dans les territoires occupés, l'accord de La Haye de 1899 et de 1907, et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques.

A chaque fois, la communauté internationale réclame d'Israël de changer son style architectural, sa structure démographique, son cadre institutionnel, et son statut

légal vis-à-vis du Golan syrien. Les demandes se multiplient pour qu'Israël abandonne sa politique d'implantations et l'imposition de la nationalité israélienne sur les habitants arabo-syriens du Golan occupé.

Deuxièmement : Inexactions israéliennes à l'encontre des travailleurs, des employeurs, des propriétaires des travaux et des citoyens arabo-syriens du Golan arabo-syrien occupé :

L'entité sioniste israélienne a pratiqué une politique de répression tyrannique contre les travailleurs depuis le premier jour de l'occupation en 1967, tout comme avec les autres secteurs sociaux.

Les autorités sionistes israéliennes luttent contre les travailleurs arabo-syriens dans les ateliers, les usines et sur les chantiers où travaillent les constructeurs. Leur emprise se concrétisait par l'entremise des présidents et des membres des conseils locaux souvent suspects et qui étaient appointés par les autorités dans les villages, particulièrement les travailleurs qui luttent contre l'occupation, contrastant avec ceux qui coopéraient avec les autorités de l'entité sioniste israélienne et ses institutions.

La politique israélienne de répression porte sur plusieurs domaines :

1. Culture, éducation et enseignement :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont détruit les vestiges et les antiquités archéologiques du Golan arabo-syrien occupé pour tenter de modifier les faits historiques et de faire disparaître l'identité arabe dans le Golan dans un esprit de judaïsation.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont tenté d'imposer les cursus israéliens dans les écoles et d'enseigner l'hébreu, tout en forçant les étudiants à suivre deux matières qui n'ont aucun lien avec l'histoire et la civilisation du peuple arabe, à savoir les civilisations israéliennes et la culture druze. L'objectif de ces actions était de tenter de rompre les liens avec l'arabisme et l'Islam, d'ancrer le secterianisme et la persécution au sein de la nation, de sorte à démolir le caractère national et le patriotisme des habitants du Golan et à épanouir la politique agressive d'Israël.

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont tenté d'embaucher des enseignants mal qualifiés et de rejeter ceux plus qualifiés des diplômés des universités syriennes
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont mis fin aux contrats des enseignants arabo-syriens qui étaient spécialisés dans l'enseignement de l'histoire et de la littérature arabes pour tenter d'étouffer le patriotisme dans les cœurs des étudiants. Cette méthode était très efficace pour mieux contrôler l'éducation et la détourner du sens qui renforçait l'appartenance des étudiants à leur pays natal de Syrie.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne empêchent tant qu'elles le peuvent le retour des fils du Golan arabo-syrien occupé en Syrie pour y poursuivre leurs études universitaires. De même, les autorités empêchent le retour des diplômés vers leurs villages pour éviter à tout prix qu'ils y pratiquent leur métier de sorte à maintenir le niveau de vie dans les villages inférieur.

2. Le contact avec le pays natal :

Les habitants arabo-syriens sont isolés de leur entourage arabe et de leur contact avec leur pays natal – la Syrie – à cause des inexactions suivantes :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne imposent des pressions variées sur les travailleurs, les fermiers et les médecins et les empêchent de rentrer au pays, même pour participer à des conférences syndicales ou scientifiques
- Les couples des enfants du Golan occupé sont interdits de retourner dans leur village natal dans le Golan occupé, même après avoir terminé leurs études en Syrie. De même, les femmes mariées et vivant dans le Golan occupé sont interdites de visiter leurs familles en Syrie
- Les habitants du Golan occupé qui parviennent à circonvenir à ses obstacles sont jugés sous le prétexte de l'accusation 'd'avoir visité un pays ennemi'.
- Les jeunes du Golan arabo-syrien occupé sont interdits de traverser le Golan au poste de contrôle de Konaytera pour atteindre leur pays natal, et la garde du poste de contrôle est assumée par des bandes terroristes armées.

3. La santé :

Les cinq villages arabes occupés souffrent d'un manque marqué de centres médicaux, de cliniques et d'hôpitaux avec un seul hôpital au service de tous les habitants de ces villages. La moindre intervention chirurgicale doit être faite dans les villes à l'intérieur du pays, telles qu'Al Nasera, Safd ou Jérusalem, à des prix exorbitants mis à part la distance à couvrir. La situation devient plus complexe avec l'absence des centres de premiers secours, la carence de médecins et de cliniques spécialisées, alors que les habitants du Golan occupé sont soumis à une taxe pour financer le fonds des malades et une autre taxe pour financer les hôpitaux et les centres de santé qui sont pratiquement inexistantes dans les villages du Golan occupé. En plus, les autorités de l'entité sioniste israélienne font obstacle aux habitants qui tentent d'ouvrir des laboratoires d'analyse et des cliniques privées de sorte à forcer les Syriens à avoir recours à la Palestine occupée et les soumettre à des circonstances difficiles pour les briser.

4. Les détenus et les prisonniers de guerre :

- Les autorités sionistes israéliennes arrêtent les habitants du Golan occupé sous de fausses accusations et des prétextes infondés, tels que : (refus d'obtempérer aux instructions – refus de participer à une manifestation contre le régime syrien – divulgation d'informations à un pays ennemi – contact avec des agents secrets, etc)
- Les autorités sionistes israéliennes entreprennent des expériences médicales sur les détenus arabes dont les soins sont souvent négligés. Les détenus sont traités comme des terroristes et des criminels, non comme des détenus mis à vue. Les agents secrets militaires israéliens soumettent les prisonniers et les détenus du Golan arabo-syrien occupé aux pires tortures physiques et mentales pour les forcer à confesser des crimes qu'ils n'ont jamais commis. Les bourreaux injectent les détenus avec des virus pathogènes qui pourraient facilement leur coûter la vie, leur communiquer des maladies incurables ou leur causer des handicaps permanents. Les autorités imposent également aux familles des détenus des conditions déplorables lors des visites en prison, surtout lorsque les prisons sont souvent très éloignées de leur lieu de résidence.

5. Les champs de mines et l'élimination des déchets nucléaires dans le Golan

arabo-syrien occupé :

- Les autorités sionistes israéliennes plantent et renouvellent continuellement les champs de mines dans le Golan arabo-syrien occupé. En ce moment, il s'y trouve entre 2 et 3 millions de mines, qui ont causé la mort de nombreux civils innocents du Golan occupé. A ce jour, on dénombre 532 victimes de mines, dont 202 martyrs et 329 handicapés permanents dont la majorité sont des enfants. Les autorités sionistes israéliennes utilisent dernièrement des mines mobiles qui se déplacent avec les vents et les pluies, et des mines contrôlées à distance et qui sèment la terreur parmi les habitants arabo-syriens de la région du Golan. Ces manœuvres forcent beaucoup d'habitants autochtones à abandonner leurs villages et leurs terres qui deviennent à la merci des colons et des forces de l'invasion.
- Les autorités sionistes israéliennes ont enterré de grandes quantités de résidus nucléaires dans près de 20 localités sur le Golan occupé (Neshba El Mokbela – Kasr Shabeib – Berket Marg El Mann, etc.). De plus, la ligne du cessez-le-feu sur le Golan occupé est entièrement minée au moyen de mines nucléaires tactiques, des bombes à neutrons, des matériaux radioactifs, et d'autres explosifs qui portent le nom de « tours de David ». Plusieurs habitants ont été atteints de cancer à cause des radiations de ces matériaux nucléaires enterrés.
- L'analyse du sol dans les villages du Golan occupé a indiqué une forte dose de radioactivité et de grandes quantités de (Ronven) radioactif qu'Israel utilise comme engrais. Les matériaux radioactifs s'infiltrent dans les eaux souterraines et empoisonnent les habitants arabo-syriens

6. Les ressources naturelles du Golan :

- Le revenu moyen de l'industrie israélienne dans le Golan est de l'ordre de 8 millions de dollars américains et de l'agriculture de l'ordre d'un million de dollars par an. Le revenu du tourisme est basé sur les 2 millions de visiteurs par an dans les centres sportifs et les stations de ski dans les vallées du Mont Sheikh. D'autres destinations touristiques comprennent les bains d'eau sulfureuse à « Hemma » et les dizaines de restaurants et d'hôtels, dont le restaurant thaïlandais géant, le jardin des alligators américains, les hôtels de Howard et Johnson, les usines des industries laitières à Ketsrin,

« Cor et Tel Dor » et « Eden Springer » pour les eaux minérales. Des dizaines de petits ateliers, d'industries spécialisées, de technologie avancée, de produits en plastique, d'industries chimiques, alimentaires, de ciment, de sidérurgie et pétrolières abondent. D'autres industries telles que le tannage, les industries métalliques, militaires, les usines de traitement des fruits (jus), d'olives et technologiques dans le domaine agroalimentaire se côtoient. On y trouve également les usines de l'industrie des bois, des eaux en bouteille, des moulins, des tisseries, des industries du papier, des technologies de l'éducation et des présentations, les fermes d'industries bovines (élevage, productions laitières, viandes), fermes de patates et de fruits variés, et des activités diverses attirant les touristes en grand nombre dans le Golan.

- Le Ministère israélien de l'Énergie et des Eaux a mis à profit la crise en Syrie pour explorer et prospecter du pétrole, des minéraux, du gaz, des antiquités et des sites archéologiques sur les terres abandonnées par les Syriens suite à l'invasion israélienne. Les titres de propriété de ces terres ont été falsifiés par les autorités sionistes israéliennes qui considèrent ce territoire comme étant celui de leurs ancêtres, bien avant l'occupation. La firme (Geni Energy) dont l'ex Ministre de l'Infrastructure (Avi Aytam) est le propriétaire a très vite commencé les explorations après l'invasion et a promis d'en extraire tous les besoins en pétrole d'Israel qui sont estimés à 300'000 barils par jour.
- Les autorités ont également lancé le projet des éoliennes, immenses génératrices électriques, un projet qui promet de devenir l'un des projets les plus fructueux de la région du sommet du Golan.
- L'économie des villages du Golan est intimement liée à l'économie israélienne et les tentatives du gouvernement d'approfondir ces liens ont pour but que les firmes israéliennes en soient de plus en plus dépendantes

3. Genres et taux des impôts et déductions imposés par les autorités de l'occupation sur les travailleurs arabo-syriens et les agriculteurs :

Les autorités sionistes israéliennes poursuivent une politique fiscale sévère dans le Golan, pour décourager les Syriens d'y demeurer longtemps. A titre d'exemple, les impôts des travailleurs syriens varient entre 7 et 35% du revenu quotidien ou des travaux permanents, en sus de quoi les travailleurs doivent payer l'impôt sur le revenu

général qui chiffre 25% du revenu total net du travailleur. Ainsi, l'impôt moyen du travailleur est de 55% de son revenu annuel, avec une taxe supplémentaire de 30% imposée sur les contracteurs / affranchisseurs, les industries frigorifiques et les revendeurs de pomme, avec un ratio proportionnel aux bénéfices réalisés.

Les travailleurs syriens sont souvent obligés de faire des heures 'supplémentaires', souvent de trois heures d'affilée, pour compenser les impôts si lourds à repayer. A leur rencontre, les travailleurs juifs travaillent six heures et demie par jour sans se voir imposer les taxes mentionnées ci-dessus. De tels impôts sont une véritable exploitation et une escroquerie qui dérobent les travailleurs syriens de leurs revenus tant mérités et qui permettent aux autorités sionistes israéliennes d'agir avec les travailleurs syriens suivant leur envie. Pour survivre, les Syriens ne peuvent alors se permettre que d'ouvrir de petites usines pour instruments ménagers, détergents, savon et agroalimentaire qui sont tout de même soumises à des impôts considérables.

De même, les autorités sionistes israéliennes utilisent leur autorité pour limiter l'accès aux villages et interdisent aux Syriens d'en accéder d'autres. Les autorités ne délivrent des permis de construction qu'après avoir obtenu l'accord du Conseil Local et qu'après avoir reçu les impôts et les frais d'émission qui sont, en général, très chers.

Les autorités ont souvent recours à la vente des immeubles et des propriétés des Syriens qui les ont abandonnés pour fuir ou qui ont été déplacés de force tels que les villages suivants : (Gabata El Zeit – Baniyas – Zaoura – Ein Feet – Waset). Les acheteurs sont accordés les permis de construction, les prêts nécessaires et les services requis de sorte à les ancrer dans l'endroit et garantir qu'ils se disputeront avec leurs voisins lors de leur retour lorsque l'envahisseur aura quitté les lieux.

Les impôts sont naturellement mentionnés en détail dans la loi fiscale publique, sauf pour l'impôt de 25% qui s'applique aux Syriens du Golan qui ne sont pas inclus dans le service public obligatoire des Israéliens.

Les Syriens du Golan sont également proscrits de l'aide et de l'assistance fournie par les fonds monétaires internationaux et locaux ordinairement aux Israéliens (citoyens limitrophes). Par conséquent, l'écart entre les rentrées du citoyen israélien et du travailleur syrien grandit et atteint souvent plus de 70%, surtout lorsque l'on sait que l'Israélien est exempt d'impôts et travaille beaucoup moins que le Syrien du Golan.

4. Les assurance sociales, les compensations et les congés de maladies accordés aux travailleurs arabes comparés avec ceux des travailleurs israéliens :

Païement et remise des compensations d'indemnité des travailleurs lésés au cours de leurs travaux : Les autorités sionistes israéliennes refuse de payer aux travailleurs lésés au cours de leur travail toute indemnité ou compensation pour couvrir leur handicap sous prétexte qu'ils ne sont pas inclus dans la loi des indemnités, ou qu'ils ont préféré se faire traiter par des médecins syriens compatriotes diplômés d'universités syriennes dans leurs cliniques privées.

5. Métiers permis aux travailleurs arabo-syriens dans la zone du Golan occupé :

Les travailleurs arabes syriens sont catégorisés comme « travailleurs de troisième classe » après les travailleurs juifs et étrangers. Cette classification totalement raciste autorise les autorités sionistes israéliennes à exploiter les travailleurs syriens sur le marché du travail israélien et les assujettir aux travaux que les travailleurs israéliens et étrangers refusent d'exécuter. Cette catégorie de travaux est souvent catégorisée en Israël comme étant des travaux péjoratifs « durs et répugnants », qui ne sont réservés qu'à la minorité arabe, Comme suit:

- A. Travaux de porteur, de fabrication et d'installation de métaux dans les ateliers, les bâtisses et les projets classifiés comme 'dangereux'.
- B. Travaux de forage manuel, de cisaillement des roches et leur transport dans les endroits inaccessibles, même aux machines
- C. Travaux de teinture, de peintures et d'huiles artificielles – Travaux dans les usines de filature où le risque cancérigène est élevé
- D. Travaux dans les renforts militaires proches ou entourés de mines, dont les détonations mortelles sont généralement le risque que les travailleurs syriens encourrent.
- E. Travaux de construction dans les colonies et les implantations israéliennes dans les métiers à risque (électricité – forgeron – charpenterie – menuiserie – dallage – peinture – etc.)
- F. Travaux de nature mécanique générale et services de machines.

6. Séquestration / réquisition des terres, vols des eaux et restriction de la production agricole :

La politique de l'annexion croissante et de la main mise sur les territoires et les ressources naturelles du Golan occupé se poursuit en faveur des forces de l'occupation. Les exploitations illicites des territoires occupés dans le Golan par l'occupation israélienne vont de pair avec le vol des eaux et leur exploitation à long terme. Les territoires exploités par les autorités israéliennes au fil des années passées sont les terrains agricoles que les Syriens avaient plantés avant 1967.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne utilisent plusieurs moyens pour réquisitionner les terres :

- Séquestration des terres des personnes déplacées sous prétexte que l'absence de leurs propriétaires légitimes permet à l'Etat de s'approprier les terres délaissées – Confiscation des terrains d'ordre public appartenant à la population au grand large, comme à titre d'exemple les terrains publics du village de Mass'ada.
- Séquestration des terres proches de la ligne du cessez-le-feu et les transformer en champ de mines
- Séquestration des terres pour y construire des camps et des stations militaires – Paver les routes à travers les terres éloignées de la ligne du cessez-le-feu
- Séquestration des terres pour y bâtir des implantations, y compris les services utilitaires et l'infrastructure agricole et industrielle
- Pallisader de larges parcelles de terrains au moyen de clôtures à la disposition de l'Autorité de la Protection de l'Environnement (superficie totale des terres séquestrées estimée à 100'000 donums)
- Les forces israéliennes continuent à installer des équipements techniques d'ingénierie dans le Golan arabo-syrien occupé, près de la ligne du cessez-le-feu pour y creuser et transférer le sol hautement fertile en Palestine occupée et pour déraciner les arbres dans la zone clôturée par les fils barbelés et la ligne du cessez-le- feu.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne poursuit une politique privant les fermiers syriens dans les villages occupés de leurs ressources hydriques en y démolissant les barrages et les réservoirs superficiels, patrimoine des générations précédentes. De même, les autorités israéliennes interdisent le forage de puits d'eau douce, la construction de nouveaux barrages et de réservoirs de fonte des neiges et l'usage des eaux du Lac Masa'ada, bien qu'elles se permettent de voler les eaux dudit lac par le biais du canal qui alimente les implantations israéliennes dans le Golan occupé et autorisent les colons de creuser de nouveaux puits d'eau douce, ce qui cause une baisse notable des nappes d'eaux souterraines.

- Les autorités sionistes israéliennes réduisent les prix des pommes, imposent des impôts et des taxes très élevés sur leur transport et leur commercialisation et interdisent leur transport dans leur pays natal pour faire pression et nuire aux fermiers fruitiers, sachant que le commerce des pommes est la principale source de revenu des villageois syriens du Golan occupé.

7. Anciennes et nouvelles implantations israéliennes récemment reconstruites ou se trouvant dans le Golan arabo-syrien occupé :

Les campagnes agressives de judaïsation et d'expansion des colonies sionistes dans les territoires arabes occupés se synchronisent avec le plan de colonisation expansif appliqué systématiquement par les autorités israéliennes dans les territoires syriens occupés prévu pour les trois années à venir. En effet, neuf nouvelles colonies sont prévues et viendront s'ajouter aux 32 colonies actuellement construites (chiffres fournis par le ministère israélien de l'intérieur). Le plan prévoit d'y loger 200 familles juives par année réparties dans la région du Golan et le gouvernement israélien tente d'éliminer tous les obstacles susceptibles d'empêcher de parvenir à une population de 50'000 colons dans le Golan. Quatre ans plus tôt, le plan d'élargissement des implantations juives dans le Golan avait été lancé dans la région de Batiha, située au sud du Golan à la frontière commune entre la Jordanie, la Syrie et la Palestine.

Un village touristique d'une superficie de 80 donums fut donc construit dans la région de Tal El Sayadeen, sur le littoral est du Lac Tibériade, dans le périmètre de Korsi.

La campagne actuelle fait état d'une forte prolifération de nouvelles constructions de l'ordre de 400% plus d'appartements pour loger les colons du Golan.

La campagne de judaïsation du Golan se poursuit également et a atteint le seuil de 46 colonies – entre implantations, kibbutz, et colonies expansionistes telles que celles de Nahal, de l'agroindustriel Kibbutselt, la coopérative de Moshavim et les kibbutz ultra-religieux.

Les autorités sionistes israéliennes ont aussi approuvé le plan quinquennal de développement de terres agricoles vastes et négligées dans le Golan qui seront dédiées

aux agriculteurs juifs de la région. Le plan prévoit 750 nouvelles implantations agricoles au cours des quatre ans à venir. Le gouvernement sioniste israélien versera 400 millions de shekels (115 mn de dollars américains) pour déminer la région entre le Golan et les régions juives avoisinantes et renforcer l'alimentation en eau. Le plan prévoit également d'affranchir près de 30'000 donums dans les environs des kibbutz actuellement présents dans le Golan et de déminer une zone dont la superficie atteint les 10'000 donums pour encourager le tourisme et l'agriculture dans cette zone. Selon Eli Malka – Président du Conseil Régional du Golan – ces mesures et ce plan permettront d'accueillir des centaines de jeunes couples juifs qui formeront la seconde génération du projet d'implantation israélienne dans le Golan occupé.

8. Travailleurs enfants arabo-syriens dans le Golan arabo-syrien occupé :

Les autorités sionistes israéliennes encouragent l'emploi de travailleurs enfants pour deux raisons :

- a. Les enfants travailleurs travaillent à des salaires amoindris
- b. Les enfants travailleurs sont extirpés de leur environnement social et font désormais partie du marché du travail amoindri dès leur jeune âge. Ainsi, le plan de judaïsation et d'inclusion se concrétise.

Les statistiques entreprises dans le marché du travail en Israël indiquent que plus de 60% de la force ouvrière en Israël est constituée de jeunes travailleurs n'ayant pas atteint l'âge de 17 ans. Par conséquent, plus de 20% des jeunes élèves font l'école buissonnière dès l'école primaire et préparatoire, entraînant la jeunesse dans une chute considérable et dans l'ignorance.

Le travail forcé des jeunes est une méthode privilégiée pour augmenter le taux d'ignorance des générations arabes et pour isoler davantage les jeunes de leurs racines sociales et ethniques.

Les statistiques indiquent une hausse alarmante de la criminalité au sein des 'enfants travailleurs', avec une prévalance de l'usage et du commerce des drogues et une tendance d'isolement des enfants et des jeunes de leurs traditions populaires. La société se transforme, de la sorte, en une société hybride et un mélange de générations

tantôt puisant sur leur passé et leur civilisation et tantôt des générations fictives et fantoches, totalement défigurées à cause des pratiques des envahisseurs et de la politique de judaïsation.

Il est à noter, cependant, que l'emploi des enfants est interdit par la loi en Israël pour les enfants juifs. Cette interdiction ne s'applique pas cependant aux communautés arabes et particulièrement moins à celles du Golan.